Mairie de GOUY-SAINT-ANDRE

°°°°°°°°°

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 avril 2009

Parking en face des locaux techniques :

Le maire donne des précisions quant à la possibilité de financement de ces travaux par le Département. Il a rencontré M. DECOBERT, responsable de la Maison des Infrastructures de Marconnelle, qui lui a précisé que l'intervention du Département dans le cadre de l'aide à l'amélioration de la voirie communale ou dans le cadre du reversement des amendes police (40% dans les deux cas) serait impossible cette année.

Toutefois, sachant qu'il est possible de réaliser les travaux avant que le dossier de subvention ne soit examiné par les instances départementales, le maire a indiqué qu'il ne renonçait pas à mener à bien ce chantier en 2009.

D'autre part, il précise qu'une demande de crédits d'Equipement auprès du ministère de l'Intérieur a été effectuée auprès de Mme Brigitte BOUT, sénateur du Pas-de-Calais. Nous attendons la réponse.

Travaux salle culturelle :

Suite au différend avec l'entreprise ayant réalisé le lot de peinture, un huissier accompagné du maître d'œuvre est venu constater les malfaçons. Passé le délai légal, l'huissier établira un rapport permettant de régler à l'entreprise les travaux effectivement effectués, mais surtout de faire appel à un autre prestataire pour terminer les travaux.

D'autre part, une commission communale s'est récemment réunie pour définir les conditions de fonctionnement de cette salle. Après discussion, le conseil a adopté un ensemble de dispositions concernant la nature des manifestations qui y seront organisées.

Le principe général retenu étant que cette salle soit réservée à des manifestations organisées par des associations de la commune et des communes environnantes, manifestations culturelles, cultuelles et de loisirs, ainsi qu'à des réunions d'information.

Une première proposition de tarif a été approuvée par le conseil :

- pour toute association qui organisera une manifestation avec un titre d'entrée : 50 €
- pour toute manifestation sans titre d'entrée : gratuité.
- pour l'utilisation régulière par les associations : gratuité.

Toute association devra assurer le nettoyage de la salle après son utilisation.

Un règlement d'utilisation sera établi et cosigné à chaque location.

Contrats d'accompagnement dans l'emploi :

Le maire rappelle que l'Etat a mobilisé des moyens financiers permettant le recrutement par les collectivités locales de demandeurs d'emploi dans le cadre de contrats aidés. L'opportunité s'offre donc à la commune d'embaucher un deuxième agent en contrat d'accompagnement à l'emploi.

L'Etat prenant à sa charge 90% du coût salarial, cet emploi ne coûterait à la commune que moins de 100 € par mois, pour 20 heures de travail par semaine. Lorsque le profil de l'emploi aura été défini, compte tenu des projets d'animations culturelles et sportives, des contacts seront pris avec l'agence pôle-emploi d'Hesdin afin de sélectionner, parmi les candidats issus de la commune, celui qui serait susceptible d'assurer cette tâche.

Modification de la carte communale :

Le maire rappelle que le groupe CARRE a pris la succession de la Sté CERAGRI NEGOCE à laquelle appartenait le silo de Gouy, avec un projet d'extension et de modernisation. La mise en œuvre de ce projet pourrait nécessiter la modification du périmètre de la carte communale, et notamment de la zone « Ce » réservée à l'implantation de structures industrielles ou commerciales. Cette modification entraînerait nécessairement une révision de ce document d'urbanisme. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette modification.

Extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,